

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

---

HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES DIVERSES MESURES DE  
SIMPLIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 1341)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par  
M. Clément, rapporteur

### ARTICLE 14

À l'alinéa 2, après le mot : « autorisation », insérer les mots : « ou de dérogation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.